

RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.14/23

Pour une climatisation moins néfaste pour le climat

Mme Céline Blaser, CS-POP et VERT·E·S

La Ville de Delémont, labellisée Cité de l'Énergie et European Energy Award GOLD depuis 2007, s'engage activement pour le développement durable et promeut les actions permettant d'économiser l'énergie. Une importante campagne de communication à ce sujet a été mise en œuvre en 2022 auprès des citoyen·ne·s ainsi que des entreprises et commerces de la Ville, en complément du programme de la Confédération (<https://sid.delemont.ch/economisez>).

En complément des éléments relevés dans la question écrite en termes de différence de température selon OLT et ses annexes, le guide de Suisse Energie « Mesures d'optimisation de l'exploitation pour les entreprises : climat intérieur en été », préconise de ne pas refroidir l'air en dessous de 26°C et de ne pas dépasser un écart de température de 6°C. Pour chaque baisse de 1°C de la température intérieure, les coûts énergétiques du refroidissement augmentent de 3% (<https://www.stop-gaspillage.ch/fr/economiser-maintenant/>, chapitre 1).

La Ville, en complément des actions déjà menées et qui seront reconduites pour économiser l'énergie, invitera les exploitants (hôtels, restaurants, entreprises, lieux publics, etc.) concernés à mettre en œuvre les conseils pour limiter la climatisation des locaux à travers une communication. Un article relayera cette information dans le *Delémont.ch* ainsi que des conseils à la population pour garder un climat agréable dans les locaux comme :

- Éteindre les appareils électriques que l'on n'utilise pas pour éviter que la chaleur qu'ils dégagent vienne encore réchauffer les locaux
- Laisser les fenêtres ouvertes pendant la nuit
- Ombrager les locaux de bonne heure et fermer portes et fenêtres la journée
- Utiliser des ventilateurs plutôt que des climatiseurs.

Concernant l'alimentation de la climatisation par des énergies renouvelables, cette question a été traitée dans la récente réponse à la QE 2.08/22 « Canicules, climatisation, panneaux solaires : climatiser avec de l'électricité renouvelable est-il possible ? ». En complément, le Conseil de Ville peut se réjouir du fait que l'énergie électrique fournie par les SID à sa clientèle est renouvelable avec les produits TOPAZE, OPALE et AMBRE.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 20 juin 2023